

Le Conseil Municipal se réunira en session extraordinaire à la Mairie, Salle Citoyenne,
le lundi 28 mai 2018 à 19 h 45.

Ordre du jour

- ✓ Désignation du secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

Décision

Position à prendre suite aux actes délinquants de ces deux dernières nuits

Communiqué : « Le maire et le conseil municipal de Créon déplorent avec la plus grande vigueur les évènements de la nuit du 25 au 26 mai, qui ont eu pour résultat des bris de vitrine d'un restaurant, d'un local médical et de deux bâtiments communaux. Ils comptent sur les forces de gendarmerie pour arrêter les auteurs de ces comportements inqualifiables. Ils sont conscients du fait que la population s'interroge sur l'efficacité des pouvoirs publics pour empêcher ce type d'actions délinquantes et lui demandent de garder son calme. Dès ce lundi 28 mai, le maire s'adressera au Procureur de la république de Bordeaux et au colonel de la gendarmerie afin que chacun d'eux, dans sa responsabilité, apporte des solutions rapides et efficaces aux problèmes de délinquance qui se développent dans la commune. »

Créon le
27 mai 2018

Pierre GACHET
Maire de Créon

Procuration

Je soussignéempêché(e) d'assister à
la réunion du Conseil municipal qui se tiendra à la salle du Conseil de la Mairie de Créon, le
..... donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tous document à M
.....



Par délégation du Maire